

QUESTIONS FRÉQUENTES

Pourquoi Financité travaille autant sur l'épargne?

Le Réseau Financité estime indispensable que chacun puisse avoir des produits financiers adaptés à ses besoins. Alors que l'épargne paraît indispensable pour faire face aux imprévus, le fait de ne pas en avoir augmente le risque de surendettement. C'est pourquoi Financité a réfléchi à une solution pour encourager les personnes à épargner.

Où va mon argent?

Vous épargnez en achetant des obligations de microépargne Financité. Chaque obligation vaut 5 € (vous pouvez en acheter plusieurs à la fois). Pour toute question sur les obligations de micro-épargne Financité, consultez le prospectus financier sur www.financite.be, rubrique épargner ou contactez Financité au 02 / 340 08 60 ou via email (info@financite.be).

20 %, c'est beaucoup. Comment Financité arrive à proposer un taux d'intérêt aussi important?

Financité n'est pas une banque. Nous travaillons avec des donateurs privés, des fondations et les pouvoirs publics pour permettre de toucher le plus grand nombre de personnes et offrir cet intérêt de 20 % annuel à tous ceux qui font l'effort de s'engager dans ce programme.

Ai-je toujours droit aux intérêts?

Le Réseau Financité estime important que tous puissent épargner pour ne pas se trouver en grande difficulté face au moindre imprévu. Or, économiser n'est pas toujours évident. De plus, nous pensons que le fait d'épargner doit devenir une réelle habitude. Pour ces deux raisons, nous n'accordons les intérêts qu'à ceux qui auront épargné régulièrement, c-à-d au moins 7 fois sur 12 mois et qui auront régulièrement participé aux rencontres organisées (au moins 4 fois sur 6).

Pourquoi ne pas plutôt mettre mon argent sur un compte d'épargne?

L'avantage d'épargner via Financité plutôt que sur un compte d'épargne est d'abord que le taux d'intérêt est plus intéressant que dans les banques (20 % annuels pour les obligations Financité contre 0,5 % annuels en moyenne dans les banques), que l'on est moins tenté de récupérer son argent pour tout et n'importe quoi, et que grâce aux rencontres, vous êtes accompagné-e,

soutenu-e et encouragé-e dans votre démarche d'épargne. Par contre, contrairement à l'argent placé sur un compte d'épargne bancaire, l'argent placé dans des obligations Financité n'est pas garanti par l'État en cas de faillite. Financité émet des obligations depuis 2013 qui ont à chaque fois été remboursées en temps et en heure.

Est-ce que je peux récupérer mon argent avant le terme si j'en ai besoin?

Bien sûr! Votre avez le droit de le récupérer quand bon vous semble. Simplement, si vous n'avez pas atteint les conditions demandées (régularité dans les versements et nombre de participations aux rencontres), vous récupérez votre épargne sans les intérêts de 20 % annuels.

Puis-je acheter autant d'obligations que je le souhaite ?

Vous pouvez verser un montant différent tous les mois mais vous ne pouvez pas dépasser 240 € par an (ce qui correspond à 20 € par mois en moyenne, soit 4 obligations par mois).

QUI EST FINANCITÉ?

Le Réseau Financité est une ASBL qui existe depuis 28 ans. Nous sommes un mouvement citoyen de plusieurs centaines de membres dont l'objectif est d'ensemble, mettre plus de solidarité dans les rapports à l'argent. Encourager l'épargne chez tout le monde, fait partie de nos objectifs. Depuis plusieurs années, nous accompagnons des groupes de micro-épargne pour aider le plus de monde possible à se constituer un petit bas de laine en cas de coup dur.

www.financite.be

info@financite.be 02/340 08 60 Rue Botanique 75 1210 Bruxelles





Consortium de lutte contre le surrendettement. Ce projet est réalisé avec le soutien de : Electrabel, Fondation pour les Générations futures, Fondation Roi Baudouin et la Loterie Nationale, Fondation Orval, P&V assurances.

ENVIE D'ÉPARGNER?

PLUS FACILE À DIRE QU'À FAIRE!



LA SOLUTION : EPARGNER AVEC L'ABSL FINANCITÉ





- Aussitôt mis de côté, aussitôt (re)dépensé!
- Votre famille ne vous laisse pas épargner.
- À chaque fois, c'est la même chose, vous vous retrouvez à la fin du mois sans rien à épargner.
- Les taux d'intérêt à la banque sont tellement faibles que ça ne sert pas à grand chose.

FINANCITÉ VOUS PROPOSE UNE SOLUTION SIMPLE

Pendant un an, nous vous accompagnons et vous aidons à épargner.

Chaque mois, vous mettez une petite somme de côté et participez régulièrement à une rencontre que Financité organise près de chez vous. Ensemble et avec les autres participants, nous discutons des difficultés à épargner et des moyens pour y parvenir. Régulièrement, nous faisons le point. Au bout d'une année, vous récupérez votre épargne majorée d'un taux d'intérêt annuel de 20 %.

CONCRÈTEMENT?

Chaque mois, vous épargnez par tranche de 5 €.



Toutes les 6 semaines environ, Financité vous invite à une rencontre. C'est un moment convivial de formation et de discussion où plusieurs épargnants et un animateur Financité se rencontrent.



Au bout d'un an, vous récupérez votre argent majoré de 20 %. **Attention**, vous recevez les intérêts si vous avez respecté les conditions (7 versements et 4 participations aux rencontres au minimum).

Exemple:

Tous les mois pendant 1 an, vous épargnez 20 €. Au bout d'un an, vous recevrez 265 € (20 € pendant 12 mois) + 25 € (20 % annuels).



ÉPARGNER AVEC FINANCITÉ

- Votre argent est en sécurité : votre épargne est à l'abri (de vous et des autres).
- Votre épargne vous rapporte de l'argent: à la fin du programme (au bout de 12 mois à partir de votre premier versement), vous la récupérez avec un taux d'intérêt annuel de 20 %.
- Vous êtes accompagné-e tout au long de l'année: vous participez à des rencontres autour de l'épargne où vous recevrez une foule de conseils pour vous permettre de réussir votre pari.



VOUS VOULEZ PARTICIPER?

Inscrivez-vous par téléphone au 02/340 08 60, par mail à info@financite.be (laissez-nous vos nom, prénom, téléphone et

commune pour qu'on puisse vous recontacter)

ou via votre contact au CPAS.

